



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27.

DATE DE CONVOCATION : 24 février 2023.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Virginie HARSCOËT, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Daniel MENGUY, excusé, qui a donné pouvoir à Corinne HERVOUET.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Anne BUISSETTE-CAVALERA, excusée.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

QUORUM : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Benoît MARIONNEAU.

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
02.2023.01	Débat d'orientations budgétaires - Année 2023.	Adoptée à l'unanimité
02.2023.02	Subventions aux associations pour l'année 2023.	Adoptée à l'unanimité
02.2023.03	Modification de la composition de la commission finances.	Candidats désignés de plein droit
02.2023.04	Acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 83p. Autorisation de signature de l'acte notarié avec la fondation de la Providence.	Adoptée à l'unanimité
02.2023.05	Acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 84. Autorisation de signature de l'acte notarié avec Harmonie Habitat.	Adoptée à l'unanimité
02.2023.06	Déclassement dans le domaine privé communal d'une portion de l'avenue des Acacias.	Adoptée à l'unanimité
02.2023.07	Échange de parcelles avenue des Acacias. Autorisation de signature d'un acte notarié avec Mme Josnin-Flavien.	Adoptée à l'unanimité
02.2023.08	Aménagement d'une liaison cyclable entre la route de Château-Thébaud et la route de Montbert. Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux.	Adoptée à l'unanimité